

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-643/PCG modifiant à nouveau l'arrêté n° 70-1320/PCG du 4 novembre 1970 interdisant la circulation et la commercialisation dans le Territoire de certains produits frais provenant de l'étranger.

n° 71-643/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
28 avril 1971

Numéro JO
n° 9 du 10/05/1971

Date du numéro
10 mai 1971

TEXTE INTÉGRAL

La liste des territoires déclarés infectés par le choléra, jointe en annexe à l'arrêté n° 71-130/PCG du 22 janvier 1971, est abrogée et remplacée par la liste annexée au présent arrêté. Liste des territoires déclarés infestés par le choléra Afrique : Cameroun, Côte d'Ivoire, Dahomey, Ghana, Haute- Volta, Kenya, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sierra Leone. Somalie (Hargeisa-Aéroport – Mogadiscio, à l'exclusion Port et Aéroport) Asie. — Birmanie, Inde, Indonésie, Mascate et Oman, Nepal, Pakistan, Philippines, Vietnam.